

# Commune mixte de Lajoux



## BUDGET 2023

### QUOTITE D'IMPOTS / TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES / PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTIONS

Quotité d'impôts	2.20	Taxe des chiens	CHF	90.00
Taxe immobilière	1.5 ‰	Taxe cadastrale		0.1 ‰
		art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU 215.346.1		
Taxe de pompe	5.00%	Taxe des chemins*	CHF	30.00
art. 32 de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et le secours		art. 19 du Règlement concernant l'entretien des chemins		
Taxe de séjour**	CHF 1.00	Taxe des ordures***	CHF	100.00
		taxe de base selon règl. conc. l'élimination des déchets		
Taxe d'épuration STEP Les Beusses	45%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)		
Taxe d'épuration STEP Pré la Dolaise	9%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)		
Prix de l'eau	CHF 3.20	(+TVA 2.5%)		
Location du compteur (par année)	CHF 30.00	(+TVA 2.5%)		
Taxe forfaitaire	CHF 140.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences primaires		
Taxe forfaitaire	CHF 290.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences secondaires		
Prix de vente terrains communaux	CHF 15.55	/ m <sup>2</sup>		
Terrain zone "Clos aux Miserez"	CHF 90.00	/ m <sup>2</sup>		
Terrain zone "Crât des Oiseaux"	CHF 90.00	/ m <sup>2</sup>		
Subvention de base pour le subventionnement de l'achat et de la construction d'immeubles			CHF	2 130.00

Lajoux, le 15 décembre 2022

Au nom du Conseil communal de Lajoux

Le maire  
François Brahier Jeckelmann

La secrétaire  
Céline Michel

\* supplément de CHF 100.00 pour les résidences secondaires, participation à la surface CHF 0.20/are pour les terres agricoles et forêts privées.

\*\* CHF 0.50 par nuitée et par personne dans les hômes d'enfants et colonies de vacances, taxe de séjour de CHF 450.00 par année par maison ou logement secondaire et CHF 300.00 par année par maison ou logement loué.

\*\*\* sont assujettis à la taxe de base (a, c et g 1 taxe de base; b, d et h 3 taxes de base; f 2 taxes de base; e 5 taxes de base)

a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité

b) les résidences secondaires

c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces

d) les grandes entreprises commerciales et industrielles

e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)

- f) les entreprises agricoles
- g) les écuries privées
- h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux